

AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENTS N°S 1556-03 ET 1710-02

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ:

QUE le règlement n° 1556-03 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement modifiant le Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et pesticides nº 1556

ET QUE le règlement nº 1710-02 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes nº 1710 afin d'ajouter certaines espèces et de préciser les obligations du propriétaire

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 20 février 2017.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de février deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca